

Conditions Générales de Vente

Moonlight Convention

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tous les achats de billets (pass), d'extras, d'activités ou de services (ci-après « Produits ») proposés par la société Moonlight Conventions, dans le cadre des événements qu'elle organise ou co-organise. L'achat d'un Produit implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Identification de la société

Société : Moonlight Conventions Forme : SAS Adresse e-mail de contact :
contact@moonlight-conventions.com

3. Produits — Billets, Pass, Extras

3.1 Billets / Pass

- L'achat d'un pass est obligatoire pour accéder à l'événement. Aucun remboursement de billet ne pourra être accordé sur les extras acheté sans pass d'entrée.
- Les pass sont nominatifs : ils ne peuvent pas être revendus ou cédés sans l'accord préalable de Moonlight Conventions.
- Le prix du pass est celui annoncé au moment de l'achat.
- Dans certains cas, un paiement en plusieurs fois peut être proposé : le pass ne sera définitivement acquis qu'après paiement intégral.

3.2 Extras / Activités complémentaires

- L'achat d'un extra (photo-shoot, autographe, séance privée, etc.) doit se faire avec l'achat préalable d'un pass.
- L'extra ne peut être utilisé que par la personne mentionnée sur le pass / billet.
- La revente ou cession non autorisée d'extras est interdite et peut entraîner le refus d'accès à l'événement sans remboursement.

4. Modalités de paiement

- Le paiement s'effectue en ligne, via les moyens proposés sur le site de billetterie
- En cas de paiement en plusieurs fois : un échéancier est transmis, et en cas de non-paiement à date, l'achat pourra être annulé sans remboursement.
- Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de l'achat.
- L'acheteur de la commande est considéré comme le seul interlocuteur contractuel de Moonlight Conventions pour l'ensemble des billets associés à sa commande.
- Toute demande de modification (notamment changement de nom ou de titulaire d'un billet) doit être effectuée exclusivement par l'acheteur de la commande.
- Lorsque plusieurs billets sont associés à une même commande, l'acheteur demeure seul habilité à en gérer l'attribution jusqu'à validation définitive par Moonlight Conventions.
- Moonlight Conventions se réserve le droit de refuser toute modification en cas de litige ou de demande contradictoire portant sur un même billet, afin de garantir la sécurité et l'équité des accès à l'événement.

5. Accès à l'événement

- Pour récupérer le pass / billet, le participant doit présenter une pièce d'identité ainsi que son e-billet ou son justificatif d'achat.
- Le participant devra porter le bracelet ou autre dispositif d'identification fourni pendant toute la durée de l'événement.
- L'accès à certaines activités (extras) peut être subordonné à la présentation de justificatifs supplémentaires.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès en l'absence d'un pass valide ou de toute pièce d'identité requise.

6. Annulation, report, remboursement

6.1 Annulation ou report par l'organisateur

- En cas d'annulation de l'événement par Moonlight Conventions, les achats de pass et d'extras seront remboursés, sauf stipulation contraire indiquée.
- En cas de report de l'événement à une nouvelle date, les pass et extras seront automatiquement transférés à la nouvelle date. Si le participant ne peut pas assister à la nouvelle date, il pourra demander un remboursement dans les conditions précisées.
- En cas de force majeure (pandémie, catastrophe naturelle, restriction administrative, etc.), Moonlight Conventions ne pourra voir sa responsabilité engagée. Le participant reste toutefois redevable du prix du pass et des activités, mais peut se voir proposer un avoir utilisable sur un événement futur.

6.2 Annulation ou modification par le participant

Sauf disposition contraire, les achats de pass et d'extras sont fermes et définitifs. Aucune annulation ou remboursement ne sera possible de la part du participant, sauf cas expressément prévus dans les présentes CGV.

6.3 Annulation ou modification de la participation d'un invité

Les événements organisés par Moonlight Conventions peuvent réunir plusieurs invités, animations, activités et prestations. Sauf mention expresse contraire lors de la commercialisation d'un produit ou d'une prestation, l'achat d'un pass d'entrée porte sur l'accès à l'événement dans son ensemble et ne garantit pas la présence d'un invité déterminé.

La participation des invités annoncés est susceptible d'être modifiée ou annulée jusqu'à la date de l'événement, notamment en raison d'obligations professionnelles, de tournages, de contraintes de déplacement, de raisons personnelles ou de santé, ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté de Moonlight Conventions.

En conséquence, sous réserve des dispositions légales impératives applicables, l'annulation ou le remplacement d'un ou plusieurs invités ne constitue pas, à lui seul, une annulation de l'événement lorsque celui-ci est maintenu.

Lorsque l'événement est maintenu, le pass d'entrée demeure valable et permet l'accès à la convention conformément à la catégorie de pass achetée. L'annulation ou le

remplacement d'un invité ne donne donc pas lieu, à lui seul, au remboursement du pass d'entrée.

Les prestations optionnelles achetées spécifiquement pour un invité dont la participation est annulée et qui, de ce fait, ne peuvent plus être réalisées — notamment les photoshoots, autographes, meetings ou autres activités directement et exclusivement liées à cet invité — feront en revanche l'objet d'un remboursement selon les modalités communiquées par Moonlight Conventions.

Le fait qu'un participant ait choisi d'acheter son pass principalement ou exclusivement en raison de la présence annoncée d'un invité ne modifie pas, en lui-même, l'objet du pass d'entrée, qui demeure l'accès à l'événement dans son ensemble, sauf lorsqu'une offre commercialisée par Moonlight Conventions prévoit expressément qu'un invité déterminé constitue l'objet spécifique de la prestation vendue.

La programmation, les horaires, les activités ainsi que la liste des invités sont susceptibles d'évoluer. Moonlight Conventions informera les participants, dans les meilleurs délais, des modifications importantes dont elle aura connaissance.

Les dispositions du présent article ne sauraient avoir pour objet ou pour effet de priver le consommateur des droits et recours dont il bénéficie en vertu des dispositions légales impératives applicables.

7. Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, les billets d'événement ne bénéficient pas du droit de rétractation. Un retour, changement ou remboursement ne peut être exigé que dans les conditions prévues à l'article 6.

8. Droits à l'image – Photographies – Captation

- En participant à l'événement, le participant autorise Moonlight Conventions à utiliser son image (photos, vidéos) dans le cadre promotionnel de l'événement, sauf demande écrite contraire.
- Il est interdit d'enregistrer les sessions (photos/vidéos) sauf mention contraire. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'exclusion de l'événement sans remboursement.

9. Obligations du participant – Responsabilités

- Le participant est responsable de ses effets personnels ; Moonlight Conventions décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.
- Le participant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'événement, l'ordre de passage horaire, le placement libre ou numéroté selon le pass. Le nonrespect peut entraîner l'exclusion de l'événement sans remboursement.
- L'organisateur ne sera pas responsable de l'impossibilité pour le participant de suivre une activité (ex. : retard, transport, connexion internet mauvaise dans le cas d'un événement virtuel).

10. Billetterie – Modification du lieu ou du planning

- Le lieu de l'événement ou le planning peut être modifié jusqu'à et pendant l'événement. Aucun remboursement ne sera accordé pour modification de lieu ou horaire, sauf annulation complète de l'événement.
- Le participant est invité à prévoir une marge de temps pour son départ afin de ne pas manquer d'activités

11. Propriété intellectuelle

- Tous les éléments visuels, logos, textes, contenus du site et de l'événement sont la propriété de Moonlight Conventions ou font l'objet d'un droit d'exploitation. Toute reproduction partielle ou totale est interdite.

13. Modification des CGV

Moonlight Conventions se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les modifications sont applicables aux achats effectués après leur mise en ligne. Il est recommandé au participant d'en conserver une copie.

14. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par la loi française. En cas de litige et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents dans le ressort du siège social de Moonlight Conventions.